



DOSSIER D'INSCRIPTION

2025 / 2026

École des Arts



Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Complet :

Niveau si réinscription :

FM : Instrument :

IMPORTANT!

PÉRIODE DE DÉPÔT DE DOSSIER :
 POUR LES RÉINSCRIPTIONS DU 22 JUIN AU 27 JUILLET
 POUR LES 1ÈRES INSCRIPTIONS À PARTIR DU 18 AOÛT

ÉLÈVE

NOM Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ 1ère inscription Réinscription

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Email _____

RESPONSABLE LÉGAL / PAYEUR (SI ÉLÈVE MINEUR)

NOM Prénom _____ Email _____

Téléphone _____ Date de naissance ____ / ____ / ____

Personnes autorisées à récupérer l'enfant _____

INFORMATIONS MÉDICALES

Votre enfant présente-t-il des besoins particuliers ou des difficultés d'ordre comportemental, émotionnel ou attentionnel (ex. : TDAH, troubles de l'anxiété, autisme, etc.) ? Oui Non

MUSIQUE

Veillez cocher la ou les options correspondant à votre choix

- PARCOURS CURSUS (soumis à évaluations & à la formation musicale)
- PARCOURS HORS CURSUS (non soumis à évaluations & à la formation musicale)

PARCOURS CLASSIQUE

PARCOURS MUSIQUES ACTUELLES

FORMATION MUSICALE (FM)

X	Cours	Durée	Jour	Horaire	Remarques
	Éveil	30 min.	Lundi	17h00 - 17h30	3 à 5 ans
	Initiation	45 min.	Mercredi	10h00 - 10h45	Obligatoire lors de la 1ère inscription
	FM - C1-1	1h	Lundi	17h00 - 18h00	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM - C1-2	1h	Lundi	18h45 - 19h45	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM - C1-3	1h	Judi	17h30 - 18h30	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM - C1-4	1h	Judi	18h30 - 19h30	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM - C2-1	30 min.	Mardi	19h00 - 19h30	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM- C-2	30 min.	Mardi	19h30 - 20h00	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul
	FM PMA C1-2-3-4	1h	Lundi	17h30 - 18h30	Obligatoire dans le cadre du cursus / Accessible également en cours seul

COURS INDIVIDUEL

Parcours classique

- Piano
- Guitare acoustique
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Chant individuel
- Violoncelle
- Contrebasse
- Violon
- Alto

Horaires des
cours individuels
transmis lors des
permanences
parents-
professeurs

Parcours musiques actuelles

- Clavier
- Batterie
- Guitare électrique
- Piano
- Guitare folk
- Guitare basse
- Guitare acoustique
- Chant individuel

COURS COLLECTIFS

- Chorale enfants (inclus dans l'éveil et l'initiation)
- Chorale ados
- Ensemble de guitares
- Orchestre à cordes
- Ensemble de flûtes
- Ensemble rock
- Coaching vocal
- Ensemble de batteries
- Atelier percussions
- Ensemble de pianos

Horaires des
cours collectifs
transmis à la
rentrée

ARTS

PEINTURE ADULTES

- Groupe 1 *lundi 9h30 / 12h30*
- Groupe 2 *lundi 14h00 / 17h00*

ARTS PLASTIQUES

- Groupe 1 enfants (CP/CE1/CE2)
Mercredi 10h45 - 12h15
- Groupe 2 enfants (CE2/CM1/CM2)
Mercredi 13h30 - 15h15
- Groupe 3 ados (collège)
Mercredi 15h30 - 17h30
- Groupe 4 adultes
Jeudi 18h30-20h30
- PARCOURS CURSUS (soumis à la présentation de projets en fin d'année)
- PARCOURS HORS CURSUS

THÉÂTRE

- Atelier enfants initiation
Samedi 14h00-15h00
- Classe cursus enfants
Samedi 15h00-16h30
- Classe cursus ados
Samedi 16h30-18h00
- Compagnie amateur de théâtre
Vendredi 20h00-22h00

DANSE (uniquement pour les lupoviciens)

- Hip Hop
- Barre au sol
- Classique
- Moderne contemporain
- Jazz
- Initiation
- Munz floor
- Concours



DOSSIER D'INSCRIPTION

2025 / 2026

École des Arts



TARIF / TRIMESTRE

MODALITÉS GÉNÉRALES DU CALCUL DU TARIF

L'enseignement dispensé par l'École des Arts est sujet à des droits d'enseignement dont le montant est fixé, par délibération du Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent. Le calcul se fait en fonction des ressources mensuelles du foyer et de la composition de la famille suivant les barèmes ci-dessous.

ABSENCE D'ÉLÉMENTS DE CALCUL

Si le secrétariat de l'École des Arts ne dispose pas des éléments permettant de calculer la tarification au moment de la réinscription ou de l'inscription, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Vous recevrez, chaque trimestre, un avis de sommes à payer envoyé par courrier. Cet avis précisera le montant à régler et les délais. Le règlement doit être effectué à l'ordre du Trésor Public, par l'un des moyens suivants : chèque, carte bancaire (en suivant les instructions indiquées sur l'avis), prélèvement automatique.

Important : Le Pôle Culture ne prend aucun règlement sur place, que ce soit en chèque ou en espèces.

TARIF COURS INDIVIDUEL MUSIQUE

	CYCLE 1 - 30 MIN			CYCLE 2 - 40 MIN			CYCLE 3 - 45 MIN		
	< OU = À 550€	ENTRE 551€ ET 4 500€	> OU = À 4 500€	< OU = À 550€	ENTRE 551€ ET 4 500€	> OU = À 4 500€	< OU = À 550€	ENTRE 551€ ET 4 500€	> OU = À 4 500€
de 0 à 1 enfant à charge	55€	↗	130€	75€	↗	150€	75€	↗	150€
2 enfants à charge	50€	↗	120€	70€	↗	140€	0€	↗	140€
3 enfants à charge	45€	↗	110€	65€	↗	130€	65€	↗	130€
de 4 enfants à charge à +	40€	↗	100€	60€	↗	120€	60€	↗	120€
Résidents ACSO*	140€			160€			160€		
Extérieurs ACSO*	180€			200€			200€		

CARTE CULTURE

(adultes uniquement gratuit pour les mineurs) obligatoirement facturée 1 fois/an "

LUPOVICIENS

3.50€

ACSO

10€

EXTÉRIEURS

15€

**La Carte Culture vous est facturée une fois dans l'année et vous permet d'emprunter des œuvres à la médiathèque durant toute l'année et de bénéficier de tarifs réduits sur une sélection de programmes culturels. Vous pouvez demander votre carte à la médiathèque.

TARIF COURS COLLECTIFS ÉCOLE DES ARTS

Théâtre, peinture, arts plastiques, pratiques musicales collectives supplémentaires + location d'instruments

	< OU = À 550€	ENTRE 551€ ET 4 500€	> OU = À 4 500€
de 0 à 1 enfant à charge	34€	↗	45€
2 enfants à charge	32€	↗	43€
3 enfants à charge	30€	↗	41€
de 4 enfants à charge à +	28€	↗	39€
Résidents ACSO*	55€		
Extérieurs ACSO*	65€		

TARIF DANSE

	< OU = À 550€	ENTRE 551€ ET 4 500€	> OU = À 4 500€
de 0 à 1 enfant à charge	40€	↗	50€
2 enfants à charge	38€	↗	48€
3 enfants à charge	36€	↗	46€
de 4 enfants à charge à +	34€	↗	44€

Tarif lupovicien - Revenus entre 551€ et 4 500€ : le tarif est proportionnel aux revenus du foyer.* Ces tarifs sont forfaitaires sans prise en compte des revenus et de la composition de la famille.

PIÈCES À FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET

- Dossier d'inscription 2025-2026 dûment rempli et signé
- Attestation Responsabilité Civile nominative 2025-2026
- Dernier avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 (*uniquement pour les lupoviciens*)
- Livret de famille (*uniquement pour les lupoviciens*)
- Document autorisant l'utilisation de photographies dûment rempli et signé
- RIB pour ceux qui souhaitent régler par prélèvement, à défaut, un avis des sommes à payer sera envoyé à votre domicile, à régler au Trésor Public.
- Pour tous les adultes concernés, un justificatif pôle emploi ou une carte étudiante afin de bénéficier de la carte culture gratuite
- Attestation de niveau pour les nouveaux élèves musiciens non débutants (venant d'une autre école de musique/conservatoire)

SAUF RAISONS MÉDICALES, DÉMÉNAGEMENT, OU CHANGEMENT PROFESSIONNEL (AVEC JUSTIFICATIF), L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE DES ARTS EST ANNUEL ET SERA FACTURÉ EN CAS D'ARRÊT DES ÉLÈVES. TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ. POUR TOUT ARRÊT EN COURS D'ANNÉE, VEUILLEZ ADRESSER UNE LETTRE DE DÉMISSION À MONSIEUR LE MAIRE EN Y EXPOSANT LE MOTIF.

Le règlement intérieur de l'École des Arts de Saint-Leu d'Esserent est disponible pour consultation auprès du pôle Culture.

L'inscription à l'École des Arts implique l'engagement de respecter l'ensemble des dispositions de ce règlement.

Date :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

A retourner complet par mail à : pole.culture@saintleudesserent.fr

ou par courrier : Pôle Culture - 1, rue Jean Moulin - 60340 Saint-Leu d'Esserent

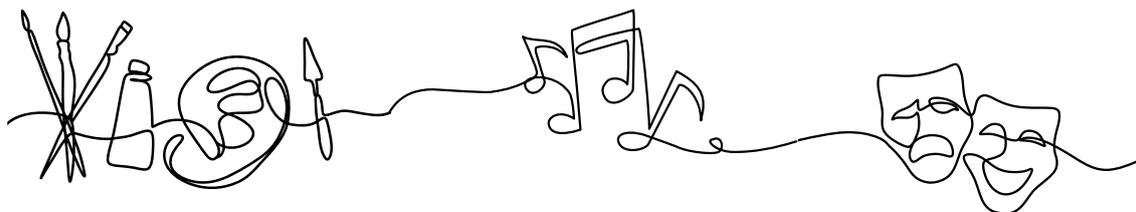
Possibilité de mettre dans la boîte à livres de la médiathèque si nous sommes fermés.

PLUS D'INFOS AU 03.44.56.05.34

PÉRIODE DE DÉPÔT DE DOSSIER :

POUR LES RÉINSCRIPTIONS DU 22 JUIN AU 27 JUILLET

POUR LES 1ÈRES INSCRIPTIONS À PARTIR DU 18 AOÛT



   WWW.SAINBLEUDESSEMENT.FR

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées au Pôle Culture dans le cadre des inscriptions à l'École des Arts et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées durant 5 années.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le pôle culture par mail à pole.culture@saintleudesserent.fr ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS

dans le cadre d'une publication dans le bulletin municipal,
sur le site internet, sur YouTube, sur Facebook ou Instagram



La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la publication spécifiée ci-dessous, étant entendu que les objectifs de cette publication ont été préalablement expliqués au mineur et/ou au majeur.

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Leu d'Esserent va prendre des photos et/ou vidéos, qui seront diffusées ensuite sur le site internet, et relayé sur Facebook et YouTube, relatives à :

Manifestation/Evenement : _____

Date : _____

Lieu : _____

Nous vous prions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous autorisant l'utilisation des photographies et/ou des vidéos du mineur que vous représentez, réalisées durant cet évènement et/ou en vue de sa préparation, selon les modes d'exploitation indiqués dans la présente autorisation.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Modes d'exploitation envisagés des images

SUPPORT	DURÉE	ETENDUE DE LA DIFFUSION	PRIX
<input type="checkbox"/> En ligne	3 ans	<input type="checkbox"/> Internet (monde entier)	Gratuit
<input type="checkbox"/> Bulletin Municipal		<input type="checkbox"/> 2300ex distribués à Saint-leu d'Esserent	
<input type="checkbox"/> Facebook		<input type="checkbox"/> Internet (monde entier)	
<input type="checkbox"/> YouTube		<input type="checkbox"/> Internet (monde entier)	
<input type="checkbox"/> Instagram		<input type="checkbox"/> Internet (monde entier)	

Pour les MINEURS :

Consentement du MINEUR :

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait cette publication

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les photos et/ou les vidéos où l'on me voit

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour cette publication : mon image

Madame Monsieur

Nom du mineur : _____

Prénom du mineur : _____

Date : _____

Signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement : _____

Autorisation parentale du MINEUR

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée, cette fixation et diffusion de l'image du mineur que vous représentez sera réalisée sous l'autorité de la commune. La commune exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image du mineur. La commune s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

La diffusion de l'image du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom) _____

déclare être le représentant légal du mineur (prénom, nom) _____

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image :

OUI NON

Fait à : _____

Signature du représentant légal du mineur : _____

Date : _____

Pour les MAJEURS :

Autorisation de diffusion d'image du MAJEUR

Je soussigné(e), (prénom,nom) _____
autorise la commune de Saint-Leu d'Esserent à diffuser les photographies/vidéos me représentant prises lors de :

Manifestation/Evenement : _____

Date : _____

Lieu : _____

à titre gratuit selon les modes de diffusion suivants :

- Bulletin municipal distribué dans la commune de Saint-Leu d'Esserent, sur le site internet & sur Facebook
- Site internet de la ville
- Facebook
- YouTube
- Instagram

Cette autorisation est consentie pour une durée de 3 années.

J'ai été informé(e) que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.

OUI NON

Fait à : _____ Signature : _____

Date : _____

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Mairie de Saint-Leu d'Esserent dans le cadre du traitement des autorisations d'utilisation de photographies et/ou de vidéos et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées durant 5 années à compter de l'expiration de l'autorisation. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service communication par mail à pole.communication@saintleudesserent.fr ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.